



Union Nationale des Parachutistes (U.N.P.)

Association loi de 1901 – Reconnue d'utilité publique, décret du 11 septembre 1978
Membre de la Fédération Nationale André Maginot – Groupement 250



Communiqué du général P. CAILLE – 12 mars 2021

Chers Amis PARAS,

La situation sanitaire de la France demeure stationnaire, avec l'espoir d'une proche amélioration liée à la campagne de vaccination en cours. Mais la vie continue. Alors, pour que notre association poursuive ses activités **avec volontarisme et cohérence, voici quelques informations.**

CONGRES 2021

Comme l'an dernier les mesures de protection contre le virus ne permettent pas la tenue du congrès 2021 tel que nous l'avions programmé. Par conséquent le congrès de Besançon qui devait se tenir début juin est annulé. Je remercie une nouvelle fois toute l'équipe de la section de Besançon qui s'était totalement mobilisée pour mener à bien ce grand projet, et dont le travail promettait une nouvelle fois un beau succès. Le conseil d'administration décidera en liaison avec cette section et la section de Carcassonne où se déroulera le congrès 2022. Vous en serez informés en temps réel.

RELATIONS ONACVG-UNP

Je poursuis mes contacts avec l'ONAC-VG de façon à mieux faire reconnaître la place et le rôle de l'UNP dans le monde associatif combattant. À cet effet il semble primordial que toutes les sections s'investissent localement en participant au conseil départemental des anciens combattants et même en y exerçant des responsabilités. Ce faisant le recrutement, les aides sociales, les propositions de décorations nous seront ainsi facilitées.

RAPPORT STORA

Comme je vous l'ai déjà dit il conviendra de voir ce que le président de la République fera de ce rapport. La position de l'UNP, qui est aussi celle des fédérations qui comptent (FSAALE : Légion ; FNAOM : Colo, ...) est de trouver une plus grande crédibilité en s'inscrivant dans la démarche du Comité National d'Entente.

MEDAILLE DES VICTIMES DU TERRORISME

Certains anciens militaires sont tentés de solliciter cette décoration pour avoir participé à certaines opérations (Liban en particulier) contre un ennemi utilisant des techniques terroristes. C'est une erreur grave. Lorsque l'on est militaire en OPEX ou OPINT, on agit ou se bat au nom de la France contre un ennemi qui peut nous tuer ou blesser. On n'est alors pas une victime mais un combattant ! Je dissuade donc chacun de postuler pour cette médaille dont l'obtention pourrait à long terme remettre en cause la qualité de combattant des militaires en opérations, leur droit à réparation, et leur droit aux récompenses purement militaires (CVM, Médaille des blessés).

Ainsi va l'UNP ! Gardons toujours espoir, foi, dynamisme, solidarité et imagination pour aller de l'avant !

Le général (2S) Patrice CAILLE, président de l'UNP